

**COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2016**

Présents : M.M GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, DAVID Catherine (arrivée à 20h45), MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, BOYER Christophe, HELTZ-LÉ Jérôme, LEBAY Paule.

Excusés : BRUNO Christian, GASNIER Richard

Madame LEBAY Paule a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local est mis en place par l'État en 2016. Après renseignements pris en Préfecture, il s'avère que la réfection de la toiture de l'Ancien Presbytère qui abrite deux logements communaux, est éligible à ce fonds au titre de la 2^{ème} enveloppe, ainsi que les travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local en 2016, demande à bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente et décide de valider le plan de financement de 34 748.86 € HT pour la réfection de la toiture des logements du presbytère et de 6 323.18 € HT pour les travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP.

Monsieur le Maire est autorisé à inscrire ces dépenses en investissement au budget 2016 et signer les pièces relatives à ces deux dossiers.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte de gestion et le compte administratif 2015 sont approuvés à l'unanimité. Le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement dépenses	341 462.24 €uros
Section de fonctionnement recettes	451 135.15 €uros
Section d'investissement dépenses	69 192.15 €uros
Section d'investissement recettes	123 072.81 €uros
Résultat de clôture	
Section de fonctionnement excédent de	109 672.91 €uros
Section d'investissement excédent de	53 880.86 €uros
Un solde négatif des restes à réaliser	1 817.34 €uros

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

 au compte 1068 (en réserves)	86 747.34 €uros
 ligne 002	22 925.57 €uros

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux sans changement par rapport à 2015 :

- taxe d'habitation	9.92 %
- taxe foncière (bâti)	14.97 %
- taxe foncière (non bâti)	42.85 %

VOTE BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	382 316.57 €uros
Section d'investissement	226 113.00 €uros